

NATIONS UNIES  
**Assemblée générale**  
CINQUANTE-TROISIÈME SESSION

*Documents officiels*

COMMISSION DES QUESTIONS POLITIQUES  
SPÉCIALES ET DE LA DÉCOLONISATION  
(QUATRIÈME COMMISSION)  
20e séance  
tenue le  
lundi 16 novembre 1998  
à 15 heures  
New York

COMPTE RENDU ANALYTIQUE DE LA 20e SÉANCE

Président : M. MACEDO (Mexique)

SOMMAIRE

POINT 86 DE L'ORDRE DU JOUR : QUESTIONS RELATIVES À L'INFORMATION (suite)

Le présent compte rendu est sujet à rectifications. Celles-ci doivent porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées, dans un délai d'une semaine à compter de la date de publication, au Chef de la Section d'édition des documents officiels, bureau DC2-750, 2 United Nations Plaza, et également être portées sur un exemplaire du compte rendu.

Les rectifications seront publiées après la clôture de la session, dans un fascicule distinct pour chaque commission.

Distr. GÉNÉRALE  
A/C.4/53/SR.20  
15 avril 1999  
FRANÇAIS  
ORIGINAL : RUSSE

98-82392 (F)



/....

La séance est ouverte à 15 h 10.

POINT 86 DE L'ORDRE DU JOUR : QUESTIONS RELATIVES À L'INFORMATION (suite)  
(A/53/21, A/53/509)

1. M. CARIKCI (Turquie) dit que dans un monde interdépendant, le maintien et le renforcement de la coopération, de la compréhension mutuelle et du respect entre les États Membres sont plus importants que jamais, ce qui exige la libre circulation d'une information précise, complète et objective et son échange. À ce propos, le Gouvernement turc attache une importance particulière aux travaux accomplis dans le cadre du système des Nations Unies en matière d'information et de communication, et notamment aux activités du Département de l'information et de l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO).

2. La Turquie a acquis une riche expérience dans ce domaine, et le niveau de développement des moyens de communication dans ce pays lui permet d'être à la page. Par ailleurs, la Turquie comprend les aspirations et les problèmes des pays en développement dans le domaine de l'information et des communications. Elle est consciente de la nécessité de les aider à créer l'infrastructure nécessaire en la matière, ce qui exige une diffusion libre et plus large de l'information.

3. La Turquie attache une grande importance aux travaux et au bon fonctionnement des centres d'information des Nations Unies, à la dynamisation des liens entre le Département de l'information et les pays en développement, à la formation des journalistes et des travailleurs de la radiodiffusion et de la télévision ainsi qu'à l'introduction d'une technologie moderne et plus efficace dans l'élaboration et la diffusion des documents d'information. Dans son rapport intitulé "Questions relatives à l'information" (A/53/509), le Secrétaire général note les progrès considérables accomplis dans tous ces domaines et dans d'autres aspects de l'activité du Département, qui tiennent au fait que la fonction de communication a été placée au centre de la gestion stratégique de l'Organisation. À ce propos, il convient de faire plusieurs observations d'ordre général : Premièrement, parlant du lien entre la qualité et la quantité des services fournis par le Département et le volume des ressources mises à sa disposition en une période de difficultés financières, il faut noter qu'alors que la demande des services en matière d'information va croissante, il ne faut pas espérer que le Département continuera à aborder de nouvelles tâches en l'absence de ressources supplémentaires. C'est pourquoi la Turquie, tout en respectant le principe du financement "dans le cadre des ressources existantes", juge néanmoins nécessaire de créer une base financière durable de façon que le Département puisse disposer de ressources supplémentaires proportionnées à ses besoins croissants. Deuxièmement, les activités prioritaires de l'Organisation en matière d'information doivent être définies en tenant compte des questions dont s'occupe l'ensemble du système des Nations Unies, en accordant une attention particulière à des domaines tels que le développement socioéconomique et culturel, l'élimination de la pauvreté, les droits de l'homme, les opérations de maintien de la paix, la lutte contre la toxicomanie, les menaces liées au terrorisme international et la Conférence mondiale contre le racisme et la discrimination raciale, la xénophobie et l'intolérance qui y est associée. Troisièmement, la Turquie estime que les travaux du Groupe de planification

stratégique dans le domaine de la communication joue un rôle de plus en plus important pour assurer la coordination indispensable entre les différents départements et institutions du système des Nations Unies et pour éviter les doubles emplois dans les activités sur le terrain et dans l'exécution de projets et de mesures communs approuvés aux sièges.

4. M. ZAKI (Égypte) dit que sa délégation appuie la déclaration faite par l'Indonésie au nom du Groupe des 77 et de la Chine. Elle attache une importance particulière aux activités du Comité de l'information, qui est chargé d'élaborer la politique dans ce domaine, et souligne la nécessité de nouvelles approches et de la transparence de ses travaux. L'orateur note avec satisfaction les résultats obtenus à la vingtième session du Comité. La délégation égyptienne a pris connaissance avec intérêt de l'information relative à la création d'un service international de radiodiffusion de l'ONU et soutient résolument les projets novateurs dans ce domaine. Elle s'inquiète cependant des retards intervenus dans les travaux entrepris à cet égard.

5. L'Égypte remercie le Département d'avoir établi sur l'Internet une page d'accueil des Nations Unies en langue arabe, ce qui permet aux habitants des pays arabes qui s'intéressent aux travaux de l'Organisation d'obtenir l'information recherchée grâce à cet important moyen. Toutefois, il ne faut pas oublier les moyens traditionnels de diffusion de l'information, tels que la radiodiffusion, la télévision et la presse écrite. L'Égypte invite le Secrétariat à continuer à oeuvrer dans ce domaine. Il faut souligner l'importance qu'il y a à soutenir les centres d'information des Nations Unies dans les États Membres. L'Égypte a pris part à un séminaire organisé récemment sur cette question et espère que le Secrétariat prendra des mesures résolues pour surmonter les difficultés auxquelles se heurtent certains centres en réglant, en particulier, les questions liées à l'intégration de ces centres avec les bureaux extérieurs du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD). En conclusion l'orateur fait observer qu'il faut dynamiser les activités hors Siège, et en particulier les activités concernant la question de Palestine. L'Égypte suivra attentivement les efforts du Secrétariat en faveur du règlement équitable de cette question.

6. M. TEKAYA (Tunisie) fait observer que la Tunisie appuie la déclaration faite par l'Indonésie exposant la position du Groupe des 77 et de la Chine sur les questions les plus importantes relatives à l'information. Le progrès scientifique et technique dans le domaine de l'information et des communications a favorisé la solution de nombreux problèmes posés par le développement économique et social et la consolidation des bases de la démocratie et de la liberté dans les différents pays. Dans le cadre de sa politique globale en matière de développement, la Tunisie accorde une importance primordiale aux questions de la communication et de l'information. On prend des mesures supplémentaires pour accroître le rôle de l'information et, partant, garantir la liberté d'expression et de la presse, et pour élargir les possibilités de contrôle des organes compétents par rapport aux activités dans le domaine de l'information et de la communication. En outre, les administrations publiques et les institutions d'enseignement utilisent l'Internet toujours plus activement, et dans ce domaine la Tunisie est à la hauteur du progrès technique.

7. L'information joue un rôle très important à l'époque actuelle caractérisée par la mondialisation et il faut espérer que l'ONU exploitera les possibilités ainsi ouvertes pour contribuer à la paix, à la prospérité et au bien-être des peuples ainsi qu'à un développement durable. Malheureusement, un écart important sépare encore, en matière de communication, les pays développés des pays en développement. Les pays les moins avancés ne sont pas encore en mesure de tirer parti des réalisations de la technique aux fins d'un développement stable. À ce propos, la Tunisie lance un appel en faveur de la solidarité avec ces pays et de l'instauration d'un partenariat avec eux. C'est justement dans ce domaine que l'Organisation peut jouer un rôle extrêmement utile. L'ONU et l'UNESCO font une grande contribution au développement de la coopération Nord-Sud et dans le renforcement du potentiel des pays du Sud en matière d'information.

8. En ce qui concerne la restructuration du Département de l'information prévue dans le cadre du programme de réforme proposé par le Secrétaire général, le Département fait des efforts considérables pour ne pas prendre du retard sur le progrès scientifique et technique. Il utilise l'Internet toujours plus largement et crée ainsi de nouvelles possibilités de diffusion de l'information. La Tunisie espère que ces efforts se poursuivront. Il faut également remercier la Bibliothèque Dag Hammarskjöld pour le soutien apporté chaque jour à la mission de la Tunisie. En ce qui concerne l'Internet, on peut noter avec satisfaction que le Département a récemment créé une page d'accueil en langue arabe. C'est là une autre réalisation importante du Département au cours de l'année écoulée. Il est indispensable de lui donner des ressources suffisantes pour qu'il puisse élargir son projet CyberSchoolBus sur l'Internet, puisqu'il jouit d'une grande popularité auprès du public. Enfin, en ce qui concerne la question de l'intégration des centres d'information des Nations Unies avec les bureaux extérieurs du PNUD, il convient de faire remarquer que l'Assemblée générale a, dans une série de résolutions, souligné le rôle que ces centres jouent dans les pays en développement. La Tunisie estime qu'il faut poursuivre l'examen de cette question.

9. M. DAUSA (Cuba) dit que la délégation cubaine appuie pleinement la déclaration faite par le représentant de l'Indonésie au nom du Groupe des 77 et de la Chine. Ces derniers temps, grâce au progrès de la technique, l'information et la communication ont acquis une énorme importance, et doivent devenir un instrument important dans le développement économique et social de tous les peuples. Néanmoins, à part les côtés positifs, ce progrès a également des aspects négatifs : l'écart technologique entre pays développés et pays en développement ne cesse de se creuser. La solution de ce problème ne consiste évidemment pas à renoncer aux avantages indéniables que le progrès offre dans ces domaines, mais à aider les pays en développement à se hisser à un niveau de développement technologique leur permettant non seulement d'utiliser ces moyens, mais de devenir des participants à part entière dans l'échange d'informations.

10. La communauté internationale doit déployer des efforts sérieux et planifiés en vue de l'instauration d'un nouvel ordre mondial de l'information et de la communication permettant de renforcer le potentiel technique des pays en développement. L'ONU, par le biais du Département de l'information, peut et doit contribuer à ces efforts, et l'orateur se félicite à cet égard de la

démarche pratique adoptée à cet effet par l'Organisation de Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture.

11. Ce qui est encore plus important que l'élimination de l'écart technologique actuel et l'amélioration de l'accès des pays en développement à l'information disponible sur l'Internet et sur disques compacts, c'est la préservation de la capacité de l'ONU à diffuser des informations sur ses activités par les moyens traditionnels, y compris la radiodiffusion. Dans ce contexte, la délégation cubaine note que le Comité de l'information est en train d'examiner la possibilité de créer un service international de radiodiffusion des Nations Unies. Rendant hommage aux efforts faits par le Secrétariat dans ce domaine, elle rappelle que cela ne doit pas se faire au détriment des programmes actuels et que les transmissions doivent être orientées au premier chef vers les pays en développement.

12. Compte tenu du rôle important des centres d'information des Nations Unies dans la diffusion d'informations sur l'Organisation, ces centres doivent disposer des moyens financiers indispensables au développement de leurs activités. Rappelant sa position en ce qui concerne l'intégration des centres d'information avec les bureaux extérieurs du PNUD, l'orateur réitère que, conformément aux résolutions pertinentes de l'Assemblée générale, la préservation de l'indépendance de ces centres et de l'efficacité de leur fonctionnement sont une condition incontournable de pareille intégration. La question doit être examinée au cas par cas et en tenant compte de l'avis de l'État Membre abritant le centre. À la session suivante du Comité de l'information, le Secrétaire général présentera un rapport sur la question, et son examen aura une importance capitale.

13. Une information objective reflétant les particularités sociales et culturelles des différents peuples contribue indéniablement au renforcement des liens entre les pays. Au contraire, l'utilisation de l'information à des fins politiques, notamment pour saper la souveraineté et pour s'ingérer dans les affaires internes des autres pays, doit être interdite par la communauté internationale. Comme l'indique une résolution adoptée récemment par la Première Commission, la technologie et les moyens de communication peuvent être utilisés à des fins incompatibles avec le maintien de la stabilité et de la sécurité internationales. Cette résolution énonce une idée entièrement partagée par la délégation cubaine, à savoir qu'il faut empêcher que les moyens d'information et la technologie soient mis au service de fins criminelles ou terroristes.

14. Cette idée a un rapport direct avec des déclarations cubaines faites à maintes reprises au Comité de l'information et à la Quatrième Commission relatives à la guerre électronique menée contre le pays de l'orateur. Chaque semaine, plus de 1 953 heures de programmes de radiodiffusion et de télévision sont diffusées vers Cuba à partir du territoire des États-Unis, qui dépensent pour cette guerre électronique contre Cuba plus de 22 millions de dollars par an. Cette activité non seulement sape la souveraineté cubaine, mais elle est contraire aux normes les plus élémentaires du droit international et des règlements établis par l'Union internationale des télécommunications. Ces programmes déforment le véritable état des choses à Cuba et favorisent les actes de subversion et de terrorisme contre ce pays. La délégation cubaine déclare

/...

une fois de plus qu'elle condamne cette agression et qu'elle repousse les tentatives des États-Unis de décider quelle information les Cubains doivent recevoir. Par ailleurs, Cuba continuera à prendre les mesures nécessaires pour contrer cette guerre électronique.

15. M. OSEI (Ghana) dit que le rôle croissant de l'ONU dans les affaires internationales et l'intérêt grandissant des peuples du monde pour ses activités confèrent aux travaux du Département de l'information une importance exceptionnelle. Celui-ci est né de la conviction que l'ONU ne saurait réussir dans son action si la population mondiale n'était pas complètement informée de ses objectifs. Les obligations toujours plus larges assumées par l'Organisation dans le domaine du maintien de la paix et de la sécurité internationales, le développement de relations amicales entre pays et la promotion de la coopération internationale montrent à l'évidence que le Département est appelé à jouer un rôle stratégique dans la mobilisation de l'opinion à l'appui de l'Organisation.

16. Dans ce contexte, la délégation ghanéenne fait remarquer que le Département accorde une importance croissante à la problématique du développement économique et social durable. Le Ghana est persuadé que le développement durable est la gage de la paix mondiale. Il est donc reconnaissant au Département d'avoir fait, dans ses communications aux médias, une large place au continent africain. À titre d'exemple, on peut citer le traitement étendu accordé par la presse mondiale au rapport du Secrétaire général à l'Assemblée générale sur les causes des conflits et la promotion d'une paix et d'un développement durable en Afrique et la campagne d'information organisée à l'occasion de la récente visite du Président Clinton en Afrique. Le Département a également fait une grande contribution à la diffusion d'informations sur l'Afrique en utilisant les documents de la récente Conférence de Tokyo sur le développement de l'Afrique.

17. Le Ghana note aussi le rôle joué par le Département à l'appui des efforts de l'ONU dans le domaine du maintien de la paix et de la sécurité internationales grâce à la commémoration du cinquantenaire des opérations de maintien de la paix des Nations Unies, l'aide fournie aux missions sur le terrain et l'élaboration de documents en vue de leur publication sur l'Internet. Le Ghana rend également hommage aux efforts du Département en ce qui concerne l'assimilation de nouvelles technologies informationnelles qui, de nos jours, se développent à un rythme record, et il espère que le Département déploiera des activités intenses dans ce domaine, en premier lieu par le biais des centres d'information des Nations Unies dans les pays en développement. L'orateur fait observer que le Département ne pourra utiliser les ressources locales de ces pays pour diffuser de l'information que s'il les aide à introduire les nouvelles technologies informationnelles. Le Ghana appelle l'attention sur le fait que les médias traditionnels, tels que la presse, la radiodiffusion et la télévision, resteront encore pendant longtemps les principaux moyens d'information dans beaucoup de pays, et il ne faut en aucun cas les réduire. Le Ghana réitère son appel en faveur de l'instauration d'un nouvel ordre mondial de l'information et de la communication. Si, à l'aube d'une ère nouvelle en matière d'information, les pays en développement restent déjà très à l'arrière, alors cela creusera encore davantage l'écart entre le Nord et le Sud en matière de développement économique et social.

18. Le Ghana attache une grande importance à l'activité des centres d'information des Nations Unies dans son propre pays et ailleurs. Dotés de ressources adéquates, ces centres pourraient fonctionner plus efficacement. Dans ce contexte, l'orateur se félicite des mesures stratégiques adoptées par ces centres au cours de l'année écoulée en vue d'une meilleure diffusion de l'information sur les activités de l'ONU. Il faut saluer le fait que les centres aient reçu des moyens techniques et que leur personnel ait été formé de manière qu'ils puissent atteindre un plus large public local. En outre, la Bibliothèque Dag Hammarskjöld a une grande importance pour le travail de nombreuses délégations et notamment de celles qui ne disposent pas des moyens techniques les plus perfectionnés. Des activités telles qu'un service électronique d'information sur l'ONU, le programme d'enseignement en matière de recherche de l'information électronique et la diffusion des nouvelles les plus importantes aux missions et au personnel par courrier électronique augmentent sensiblement les résultats pratiques des travaux du Département dans la diffusion de l'information.

19. M. Vu Tran PHONG (Viet Nam) dit que sa délégation s'associe sans réserve à la déclaration faite précédemment par le représentant de l'Indonésie au nom du Groupe des 77 et de la Chine. À l'heure des changements et des réformes, ainsi que des progrès rapides dans les domaines de l'information et de la communication, l'ONU a démontré mieux que jamais qu'un lien étroit existe entre la paix, la sécurité et le développement. De l'avis du Viet Nam, le maintien de la paix et de la sécurité internationales et l'aide au développement économique et social demeurent les deux missions essentielles de l'Organisation. L'information, et le Département de l'information, ont un rôle très important à jouer à cet égard. L'orateur se félicite des efforts faits par le Département en matière de réforme interne, y compris la diversification des moyens de communication, qui doivent contribuer à l'établissement d'un système d'information plus équilibré et plus juste.

20. Le Viet Nam reconnaît l'importance qu'il y a à dynamiser les travaux du système des Nations Unies dans le domaine de l'information et de l'informatique, ainsi que le rôle crucial joué par les centres d'information pour expliquer les activités de l'ONU dans les pays membres. En ce qui concerne l'intégration de ces centres avec les bureaux du PNUD, le Viet Nam partage l'avis du Groupe des 77 et de la Chine, à savoir que cette intégration doit se faire au cas par cas et en tenant compte des vues du pays hôte. En outre, en élaborant des propositions relatives à la restructuration des centres d'information et à la création de centres régionaux, le Secrétaire général doit prendre les vues des États Membres en considération.

21. Le Viet Nam s'inquiète du grand écart qui sépare les pays en développement des pays développés en matière de communication et d'information, écart attribuable à l'absence de l'infrastructure et de la technologie nécessaires dans les pays en développement. La communauté internationale et le système des Nations Unies doivent s'efforcer de combler cet écart, et la tâche primordiale à cet égard consiste à fournir aux pays en développement une assistance technique aux fins du perfectionnement de leurs systèmes de communication.

22. L'Organisation en général, et le Département de l'information en particulier, doivent jouer un rôle clef quant à l'élimination de cet écart en

/...

diffusant parmi les États Membres une information précise sur les activités de l'ONU. Ce n'est qu'ainsi qu'il sera possible d'instaurer un nouvel ordre mondial de l'information et de la communication plus juste et plus efficace, où les acquis culturels et sociaux ainsi que l'intégrité et la souveraineté de tous les pays seront respectés.

23. M. KOULIEV (Azerbaïdjan) dit que son pays attache une grande importance au libre accès à l'information et à sa libre diffusion. En tant qu'État nouvellement indépendant qui s'est engagé encore très récemment sur la voie de la démocratie, l'Azerbaïdjan voit dans cette question l'un des moyens de renforcer les principes de libéralisme et de transparence. Menant une politique cohérente à cet égard, les dirigeants du pays ont invité quelque 300 observateurs de diverses organisations internationales à suivre le déroulement des récentes élections présidentielles, qui ont confirmé que les électeurs pouvaient faire leur choix en toute liberté. À la veille de la campagne électorale, le Président Aliiev a signé un décret portant abolition de la censure. À l'heure actuelle, quelque 500 publications sont immatriculées et paraissent; elles reflètent toute la diversité de la vie politique et culturelle de l'Azerbaïdjan.

24. L'Azerbaïdjan partage pleinement les idées et les objectifs énoncés dans le rapport du Secrétaire général (A/53/509), dont la Commission est saisie. L'un des principaux éléments de la nouvelle stratégie réside dans le renforcement de la capacité de l'ONU à communiquer aux niveaux des pays et des régions et à faire en sorte que les mots d'ordre mondiaux de l'ONU prennent en compte et reflètent les orientations nationales. Par conséquent, le renforcement du rôle des centres d'information des Nations Unies constitue l'un des moyens importants pour atteindre les objectifs énoncés dans la Charte des Nations Unies. La délégation de l'orateur note le rôle positif de l'antenne du Département de l'information en Azerbaïdjan, qui accomplit un travail important en diffusant dans ce pays des informations sur les différents domaines d'activité de l'ONU.

25. L'orateur appuie l'opinion exprimée dans le rapport du Secrétaire général, qui estime que la presse écrite est l'un des principaux moyens pour influencer l'opinion publique mondiale. Le travail des bureaux régionaux encourage une coopération étroite à l'intérieur du système des Nations Unies dans son ensemble. Les moyens d'information traditionnels – la presse, la radiodiffusion et la télévision – ont une importance particulièrement grande dans les pays en développement et les pays en transition. L'orateur appuie l'idée figurant dans le rapport du Secrétaire général et tendant à créer un service international de radiodiffusion des Nations Unies, en soulignant que les émissions ne devraient pas être réalisées seulement en anglais et en français, mais aussi dans les autres langues officielles de l'Organisation, ce qui augmenterait leur audience.

26. Tout en se félicitant des gros efforts déployés par le Département de l'information dans le domaine de l'information électronique et en notant les succès obtenus à cet égard, la délégation de l'orateur juge indispensable de faire remarquer que dans les pays en transition, les moyens traditionnels demeurent, en raison des nombreux problèmes économiques et financiers, les principales sources d'information. Il faut cependant que le Département accorde une grande attention à l'aide aux pays en développement et aux pays en transition et à la coopération avec eux dans le domaine de l'information

/...

électronique. Il faut également renforcer ses activités opérationnelles, notamment en période d'aggravation des crises et des conflits.

27. L'Azerbaïdjan salue les progrès considérables accomplis dans le domaine de l'information électronique et des services de bibliothèque connexes. L'accès aux documents de l'ONU dans toutes les langues officielles par l'Internet a permis aux missions permanentes et aux autres administrations des États d'obtenir sur elle une information à jour. À ce propos, l'orateur note également l'importance des travaux du Groupe de l'informatique.

28. M.TAKASU (Japon) dit qu'il est impossible de surestimer le rôle joué par les moyens d'information dans le monde contemporain. Par conséquent, le Département de l'information, qui se trouve au centre de toutes les activités de l'ONU en matière de communication et d'information, doit diffuser plus activement des informations sur le travail de l'Organisation dans le monde entier afin d'obtenir le soutien de l'opinion publique, sans lequel l'ONU ne saurait fonctionner effectivement. Le Japon appuie les objectifs énoncés dans le rapport du Secrétaire général (A/53/509) : promouvoir l'introduction d'une culture de la communication dans toute la structure de l'Organisation, élaborer une stratégie plus effective dans ce domaine, diffuser des informations pertinentes de manière effective, coordonnée et moderne, et placer la fonction information et communication au centre de la gestion stratégique de l'Organisation. Dans ce contexte, l'orateur se félicite de la création d'un groupe responsable de la planification stratégique, évoquée dans le rapport du Secrétaire général au Comité de l'information (A/AC.198/2), qui a déjà commencé à travailler, ainsi que de la nomination au sein du Bureau du Secrétaire général adjoint à la communication et à l'information d'un directeur chargé du service d'informatique. Il pense que ces mesures permettront de dynamiser un échange d'opinions au niveau stratégique et technique et d'élaborer une stratégie en matière de communication adoptée par tous les secteurs du système des Nations Unies. Le rôle principal à cet égard incombe nécessairement au Département de l'information. Eu égard aux changements rapides qui interviennent constamment sur la scène internationale, le Département doit avoir suffisamment de souplesse pour déplacer l'accent de son activité en fonction de l'évolution des situations, et disposer des ressources indispensables à cet effet. Il est également important qu'il puisse répondre rapidement aux réactions des utilisateurs de son activité, de manière à garantir l'actualité et la compréhension de l'information qu'il diffuse.

29. Comme le signale le rapport du Secrétaire général, l'avènement de l'ère de l'Internet – le "quatrième" moyen d'information après la presse, la radiodiffusion et la télévision – a ouvert des possibilités sans précédent pour le développement des communications et il faut faire tout pour utiliser cet instrument en vue d'informer l'opinion publique sur les activités de l'ONU. L'aller retour de l'information permet aux gens de mieux comprendre la mission de l'ONU et leur relation avec ces activités. À ce propos, la délégation japonaise salue la création, par le Département de l'information avec le concours d'experts de l'Organisation, de pages de dialogue sur l'Internet, ce qui permettra d'informer le public sur les questions les plus diverses. Il est important aussi de poursuivre les travaux relatifs au site Web de l'ONU, de façon à permettre aux médias internationaux d'utiliser plus facilement l'information qui y figure.

30. Par ailleurs, les méthodes traditionnelles de diffusion de l'information, telles que la radiodiffusion et la télévision, garderont leur importance au XXI<sup>e</sup> siècle. Consciente de ce fait, la Mission permanente du Japon, en coopération avec d'autres parties, organise les 19 et 20 novembre au Siège de l'Organisation un Forum mondial sur la télévision, au cours duquel la Société japonaise de radiodiffusion informera les fonctionnaires de l'Organisation et les membres des délégations des nouvelles possibilités techniques en matière de télévision. La radiodiffusion joue un rôle particulièrement important dans les pays en développement, ce qui tient au faible coût de ce service et à la large diffusion des récepteurs. Par conséquent, la délégation japonaise attend avec intérêt le rapport du Secrétaire général sur le projet expérimental de reprise de transmissions directes par le service de radiodiffusion de l'ONU.

31. Les contacts directs entre l'ONU et les communautés locales revêtent une importance capitale. Ainsi, le centre d'information des Nations Unies à Tokyo facilite-t-il une meilleure information du public sur les activités de l'Organisation, ce qui est crucial pour obtenir le soutien de la population japonaise aux activités de l'ONU. Lors de la récente visite du Secrétaire général au Japon, on a créé un Conseil scientifique de soutien à l'ONU. Ce nouvel organisme complétera le travail des 43 sections de l'Association japonaise pour les Nations Unies destiné à mobiliser le soutien du public aux activités de l'Organisation. L'orateur espère que le Département de l'information développera ses activités au Japon en collaboration avec cette association. À ce propos, il est important de lui donner des ressources suffisantes, et la délégation de l'orateur s'oppose à des réductions en pourcentage arbitraires de son budget, car elle estime que les décisions relatives aux différents types d'activité doivent reposer sur une analyse régulière de leur actualité et de leur efficacité.

32. Mme HO (Singapour) dit que, comme le signale le rapport du Secrétaire général (A/53/509), le progrès technique se manifeste, peut-être, le plus fortement dans le domaine de la communication et de l'information. De plus, le rythme de la révolution technologique en matière d'information est déterminé par l'Internet. La fusion de la technologie des télécommunications et de l'informatique, et de la technologie de la radiodiffusion et de la télévision a une incidence encore plus grande sur les méthodes de diffusion de l'information. À l'heure actuelle, les réseaux de télécommunication les plus modernes permettent de transmettre des données en des fractions de seconde, et la télévision ouvre l'accès à différentes formes d'information venant pratiquement de partout. Les systèmes de satellites permettent à l'homme de se mettre en rapport à partir de n'importe quel point de la planète avec n'importe quel autre.

33. L'Internet, que l'on appelle souvent le "quatrième" moyen d'information, et qui s'ajoute à la presse, à la radiodiffusion et à la télévision, favorise un raccourcissement supplémentaire des distances entre les pays. Bien que les moyens d'information traditionnels gardent leur importance en tant que principal vecteur pour l'information de la population, la révolution de la technologie informationnelle modifie aussi bien le mode de vie des gens que leurs méthodes de travail. De nos jours, toute personne ayant accès à un ordinateur peut non seulement utiliser l'information disponible dans le monde, mais aussi contribuer à son accumulation. Toutefois, en tant que phénomène mondial et transparent,

/...

l'Internet suscite également un certain nombre de problèmes, liés à des contenus ou à des influences nuisibles, incompatibles avec les valeurs et les traditions de telle ou telle société. Les organes de l'État se sentent impuissants face à ce problème, puisque le développement de l'espace cybernétique échappe à tout contrôle. Au lieu de s'opposer au changement, il faut s'adapter rapidement aux nouvelles réalités, afin de préserver un degré de maîtrise sur l'orientation générale du progrès technique.

34. La survie même de Singapour, petit pays à économie ouverte, dépend de la capacité des organes de l'État à s'adapter aux changements qui se produisent dans le monde entier. Singapour construit sa propre grande route de l'information, qui sera reliée aux autres routes du monde. Le secteur desservant l'Internet se caractérise par une forte croissance. Alors qu'un demi-million de personnes sur une population de 3 millions se servent de l'Internet à l'heure actuelle, elles n'étaient encore que 240 000 à le faire en 1996. Le nombre de sites Web est également monté en flèche, pour passer de 900 en 1996 à 4 000 l'année en cours. Dans ses activités liées à l'Internet, Singapour s'efforce d'appliquer le principe de l'autoréglementation. Les responsables de ce secteur portent une responsabilité spéciale pour le contenu de l'information qui arrive sur l'Internet. Aussi bien les aspects contenus que les aspects techniques sont réglementés sur la base de normes minimales complexes, et non pas par la censure. Ainsi, l'une des exigences consiste à limiter l'accès à quelque 100 sites indésirables. Dans le code gouvernant les méthodes de travail sur l'Internet, on indique les phénomènes que la population juge répugnants ou dommageables pour l'harmonie raciale et religieuse à Singapour. Quoiqu'on n'ait pris, à ce jour, aucune mesure punitive contre des responsables de ce secteur, la possibilité même de châtement pour activité interdite a un effet de dissuasion. Singapour encourage le désir de ce secteur de se réglementer lui-même et de prendre indépendamment des mesures pour empêcher l'introduction d'un contenu indésirable et de "virus" sur l'Internet. Singapour approuve la classification des contenus en cours d'élaboration sur la base de normes internationales. Toute société qui offre ses services sur l'Internet a l'obligation d'offrir aux parents d'enfants mineurs la possibilité d'une version limitée de l'Internet - "les réseaux de famille". Ces réseaux empêchent les utilisateurs d'accéder à des sources d'information indésirables et permettent aux parents de décider des sites auxquels leurs enfants peuvent accéder. Par ailleurs, puisque l'Internet est un réseau transnational, il faut introduire une réglementation analogue au niveau international. Cela facilitera également la lutte contre d'autres crimes transnationaux dans l'espace cybernétique.

35. M. SKRYPKO (Bélarus) dit que le Comité national pour la commémoration du cinquantenaire de la Déclaration des droits de l'homme, créé par décret du Président du Bélarus, se livre à une large gamme d'activités de diffusion des droits de l'homme et des connaissances connexes, avec le concours des principaux moyens d'information de la République. L'Assemblée nationale a organisé des auditions étendues sur la problématique des droits de l'homme, à l'issue desquelles on a adopté des recommandations en la matière tendant notamment à l'élaboration d'un plan d'action et à l'unification de la législation dans le domaine des droits de l'homme.

36. Dans ce contexte, la délégation du Bélarus appuie les propositions de réforme du Secrétaire général des Nations Unies qui visent à réorienter les activités dans la sphère de l'information et approuve pleinement les mesures visant à introduire une culture de la communication dans tous les domaines d'activité de l'ONU, à inscrire la fonction d'information au centre de la gestion stratégique, à accroître le rôle du Département de l'information et à renforcer le potentiel de communication à l'échelon régional et national. De l'avis du Bélarus, la réforme du secteur de l'information doit se faire en coopération étroite avec les États Membres de l'Organisation, et notamment par le biais du Comité de l'information, et tenir compte de leurs intérêts nationaux, sans pour autant remettre en cause les programmes prioritaires déjà approuvés du Département.

37. Il importe d'intensifier les activités visant à faire connaître les difficultés objectives auxquelles se heurtent les pays en transition sur la voie de leur intégration dans l'économie mondiale et en matière de transformation démocratique. En mettant en relief les problèmes spécifiques posés par la période de transition, le Département de l'information peut jouer un rôle important dans la mobilisation d'une assistance internationale et permettre à ces pays de parvenir à un développement durable dans les domaines économique, social, écologique et autres. Le Gouvernement du Bélarus apprécie hautement le travail du service d'information faisant partie du Bureau des Nations Unies à Minsk, qui a contribué sensiblement à l'établissement d'un centre pour l'étude des Nations Unies. Compte tenu de l'augmentation du volume de travail de ce service causée par un intérêt accru de la population de la République pour les activités de l'ONU, la délégation du Bélarus souhaite le renforcement de son potentiel.

38. Le Bélarus pense qu'il est indispensable de continuer et d'intensifier les efforts du Département et des organes du système des Nations Unies, et en particulier du Bureau de coordination des affaires humanitaires, dans le domaine des activités à long terme consécutives à la catastrophe de Tchernobyl, destinées à mobiliser l'assistance internationale nécessaire pour surmonter les conséquences toujours plus graves de cette tragédie. La tâche consistant à sensibiliser l'opinion publique mondiale aux conséquences humanitaires, médicales et écologiques de l'accident nucléaire doit être reflétée dans le mandat du Département réformé, qui est à même de faire une contribution majeure pour contrer la "fatigue de Tchernobyl" des donateurs qui se manifeste depuis un certain temps, et qui a des incidences négatives sur le financement futur des projets de relèvement élaborés par l'ONU. Un pas important à cet égard pourrait être la création, sur le site Web des Nations Unies, d'une page d'information spéciale sur Tchernobyl contenant de l'information sur les activités de l'ONU et des pays sinistrés en faveur de l'atténuation des conséquences de l'accident. Les pays intéressés pourraient apporter au Département une assistance à cet égard en lui fournissant des informations pertinentes.

39. La délégation du Bélarus a examiné attentivement les propositions du Secrétaire général relatives à l'établissement d'un service international de radiodiffusion des Nations Unies. Elle juge nécessaire de faire remarquer à cet égard que, lors de la réalisation de ce projet, et, surtout, dès l'étape initiale du service de radiodiffusion directe, il faudra tenir compte de la diversité linguistique de l'Organisation. Il faut noter, en particulier,

/...

l'importance que revêt la création d'un potentiel d'émissions en langue russe, langue employée par un public de plusieurs millions vivant dans les pays de la Communauté des États indépendants, y compris le Bélarus. En identifiant les premières régions destinataires des programmes de radiodiffusion directe, l'orateur estime qu'il faut partir de l'idée que le plus grand intérêt pour les programmes radiodiffusés de l'ONU, de même que pour l'information transmise par d'autres moyens de communication tels que la presse et la télévision, existe dans les pays ayant un accès limité aux technologies de communication les plus modernes, comme l'Internet, ce qui vaut surtout pour les pays en transition et pour les pays en développement.

40. M. ZOHAR (Israël) souligne que ce pays, en tant que république démocratique, défend la liberté de la parole et de l'information et ne fait rien pour entraver le développement d'une presse libre, en dépit des difficultés inhérentes à sa situation. À l'heure actuelle, une dizaine de journaux en hébreu paraissent régulièrement en plus de quelques journaux en d'autres langues, y compris l'arabe et l'anglais, ce à quoi il faut ajouter plus d'un millier de revues. Des émetteurs radio privés font la concurrence aux émetteurs appartenant à l'État, et les téléspectateurs israéliens ont un accès illimité par câble aux chaînes mondiales de télévision. Le libre accès à l'Internet est non seulement garanti, mais encouragé. Le Ministère israélien des affaires étrangères a son propre site Web qui fournit de l'information sur le processus de paix dans tous ses aspects. Israël encourage le libre accès à l'information dans le monde entier et respecte le droit du journaliste à faire son travail. En Israël, les journalistes jouent un rôle important, car ils montent la garde de la démocratie et s'occupent de la défense des droits de l'homme, ainsi que des droits du consommateur.

41. Mme DURRANT (Jamaïque), parlant au nom des 14 membres de la Communauté des Caraïbes (CARICOM) membres de l'ONU, s'associe à la déclaration faite au nom du Groupe des 77 et de la Chine. Au cours des 20 dernières années, les progrès en matière de technologie informationnelle ont rendu le monde beaucoup plus petit. La révolution dans le domaine de l'information joue un rôle crucial pour l'avenir des pays en développement. L'accès à l'information permet, en fait, d'améliorer l'éducation et la santé publique, d'accroître la compétitivité et joue un rôle de plus en plus effectif dans les affaires mondiales. Dans ce contexte, les pays de la CARICOM appuient pleinement les efforts de l'UNICEF, de l'UNESCO, du PNUD et des autres organes du système des Nations Unies visant à améliorer l'accès à l'information et à la technologie informationnelle, notamment dans les pays en développement. Il est indispensable de placer la fonction de la communication au centre de la gestion stratégique de l'ONU. Il ne l'est pas moins d'insister sur le développement d'une culture de la communication dans toute l'Organisation. À ce propos, il convient d'apprécier hautement les efforts du Département de l'information, du Groupe de l'informatique et de la Bibliothèque Dag Hammarskjöld, qui cherchent à utiliser toute la gamme des ressources en matière d'information. Le courant d'information qui arrive aux missions permanentes par l'Internet permet d'approfondir sensiblement les liens entre les missions et l'Organisation.

42. Pour les délégations membres de la CARICOM, plusieurs aspects du rapport du Secrétaire général relatifs à une amélioration de l'information fournie à l'opinion publique sur le rôle et les activités de l'ONU revêtent une grande

importance. On peut noter avec satisfaction le programme d'information réalisé dans le contexte de la session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au problème des drogues. La CARICOM espère qu'un programme analogue sera exécuté à l'occasion de la session extraordinaire chargée d'examiner la mise en oeuvre des décisions de la Conférence mondiale sur les petits États insulaires en développement, qui se tiendra en 1999. L'attention plus grande accordée au renforcement des liens entre l'ONU, les médias et de larges secteurs de la société civile représente sans doute un pas dans la bonne direction. La CARICOM espère que la création d'un groupe de planification en matière de communication permettra de renforcer les liens avec les médias, les organisations non gouvernementales, les institutions scientifiques et la jeunesse.

43. La CARICOM se félicite des efforts du Département de l'information et des autres services du Secrétariat, qui sont en train d'essayer de planifier et d'exécuter des campagnes d'information conjointes et de concentrer l'attention sur les aspects de l'activité de l'ONU qui se distinguent par la nouveauté de l'information. Il y a lieu, toutefois, de s'inquiéter du fait que l'information élaborée par le Département ne semble pas en mesure de rivaliser avec le flot d'informations négatives et incorrectes diffusées par les médias de l'extérieur. Le Département devrait envisager la possibilité de collaborer plus activement avec les sociétés d'information publiques et privées afin d'élargir la réalisation de séries documentaires qui pourraient être diffusées sur les chaînes de télévision nationales et internationales. Il devrait tirer parti du caractère unique des activités de l'ONU dans son propre intérêt en diffusant de l'information à un plus large public. Il existe d'autres faits encourageants en matière d'information, par exemple l'élargissement des briefings quotidiens organisés par le Bureau du porte-parole du Secrétaire général.

44. À part les trois moyens d'information traditionnels - presse, radiodiffusion et télévision - l'ONU devrait exploiter pleinement le potentiel de l'Internet, ce "quatrième" moyen d'information. Il faut se féliciter des plans visant à créer sur le site Web de l'ONU de nouvelles pages, destinées aux médias, à augmenter sensiblement les matériels multimédia, à organiser des dialogues avec des experts de l'ONU et à élargir la vente et l'écoulement des publications et documents de l'Organisation. Il faut noter le fonctionnement réussi du site Web de l'ONU, visité en 1998 par deux fois plus de personnes que l'année précédente. Le "CyberSchoolBus" est un instrument publicitaire effectif de l'Organisation, qui atteint des milliers d'élèves dans plus de 60 pays.

45. La radiodiffusion constitue le moyen d'information le plus efficace et le plus rentable. De ce fait, la création d'un service international de radiodiffusion des Nations Unies doit nécessairement retenir l'attention. Les activités du groupe de radiodiffusion des Caraïbes, qui reflètent les réalisations de l'ONU dans la région, exercent une influence favorable sur le niveau d'information de la population des pays du bassin des Caraïbes. Il ne fait aucun doute qu'il faut renforcer la capacité de diffusion directe de ce groupe. En outre, il faut affecter des ressources financières et en personnel supplémentaires aux centres régionaux, de manière qu'ils puissent satisfaire la demande d'information sur l'ONU. La CARICOM appuie la proposition tendant à élaborer des programmes complets en français et en créole, ce qui intéresse la population d'Haïti, et appelle un renforcement de la capacité des émetteurs de télévision des Nations Unies grâce à l'utilisation de plusieurs canaux,

/...

notamment dans les pays en développement. Les pays du bassin des Caraïbes bénéficieraient en particulier de l'instauration d'une liaison directe entre la télévision de l'ONU et les émetteurs de télévision de cette région.

46. Le travail des centres d'information des Nations Unies, qui au cours de l'année écoulée ont contribué à faire une large publicité à plusieurs activités de l'ONU, revêt une importance exceptionnelle. Il faut toutefois accorder une attention plus grande à des questions qui préoccupent les pays en développement, telles que la dette extérieure, la lutte contre la pauvreté et le développement économique durable. En conclusion, les pays membres de la CARICOM soulignent qu'il est nécessaire de détacher un spécialiste des questions d'information auprès du bureau du PNUD à la Jamaïque, qui dessert la partie septentrionale du bassin des Caraïbes. Ses activités complémenteraient le travail du centre d'information des Nations Unies à Port of Spain, responsable d'un territoire vaste et dispersé dans les Caraïbes.

47. M. CHIRILA (Roumanie) dit que sa délégation s'associe à la déclaration faite au nom de l'Union européenne et des pays associés, mais souhaite faire plusieurs observations sur des aspects concrets du point à l'examen. La grande importance que la Roumanie attache aux activités de l'Organisation dans le domaine de l'information tient au fait qu'elle reconnaît l'efficacité de l'information en tant que moyen de mobiliser les gouvernements et la société civile pour la paix, le développement et les droits de l'homme. Pour la même raison, la Roumanie pense, elle aussi, que l'ONU devrait être connue en tant qu'institution ouverte, transparente et accessible, où la communication a non seulement une fonction auxiliaire, mais fait partie intégrante du programme de l'Organisation. À ce propos, la délégation roumaine appuie les principes conceptuels du Secrétaire général relatifs à la politique et les programmes en matière de communication et d'information, qu'il a soumis au Comité de l'information à sa vingtième session.

48. Il faut renforcer le Département de l'information, qui est appelé à coordonner les activités de l'Organisation en matière d'information et de communication. Il est réjouissant que ces idées aient été reflétées dans le rapport du Secrétaire général (A/53/509), ainsi que dans le projet de résolution du Comité de l'information, qui souligne que le Département doit améliorer les activités qu'il consacre aux domaines présentant un intérêt particulier pour les pays en développement et autres pays ayant des besoins spéciaux, y compris les pays en transition.

49. Reconnaissant la grande importance des centres d'information des Nations Unies, la délégation roumaine voudrait s'arrêter sur deux considérations. Premièrement, il est inquiétant que le principe du fonctionnement autonome des centres ne soit pas toujours observé. À ce propos, la Roumanie se félicite de l'avis unanime dégagé à la dernière session du Comité de l'information, qui a estimé que l'intégration future des centres devrait être financièrement effective, se faire au cas par cas, tenir compte des vues des pays hôtes et ne pas entraver la fonction d'information ou l'autonomie des centres. Deuxièmement, le Gouvernement roumain continue à attacher une grande importance au travail du centre d'information des Nations Unies à Bucarest - l'un des premiers de ces centres ouverts par l'ONU. Malheureusement, ces dernières années ont vu une diminution du soutien matériel et financier apporté

/...

à ce centre par le Département de l'information. À ce propos, la délégation roumaine demande une nouvelle fois au Département de revenir sur ses décisions et de modifier la situation actuelle. Elle est persuadée qu'il ne faut pas satisfaire les demandes d'ouverture de nouveaux centres faites par les gouvernements de différents pays au détriment des centres existants.

50. M. YOUSEFI (République islamique d'Iran) dit que sa délégation s'associe à la déclaration du représentant de l'Indonésie faite au nom du Groupe des 77. L'information est un moyen effectif d'échanges interculturels, un moyen d'information et un moyen d'élargissement de la participation des gens aux décisions qui déterminent leur sort. Cependant, l'écart séparant les pays développés des pays en développement dans le domaine de l'infrastructure des communications a abouti à la déformation de l'information. Grâce au progrès technique, certains pays développés détiennent un monopole de fait sur la diffusion de l'information, les pays en développement se trouvant marginalisés dans ce processus. L'information ne doit pas saper les valeurs culturelles et morales, déformer les faits ou refléter un parti pris à l'égard des autres pays. Pour illustrer cette idée, on peut mentionner la violation de la souveraineté nationale par des émissions radiophoniques ou télévisées faites vers le pays de l'orateur à des fins politiques ou subversifs. Dans ce contexte, il est de plus en plus urgent de garantir une information impartiale et équilibrée et d'améliorer l'infrastructure des pays en développement en matière d'information et de communication en leur transférant des technologies de communication perfectionnées et en élargissant leur accès à l'information. Cela exige l'instauration d'un nouvel ordre mondial de l'information et de la communication.

51. Il ne faut pas passer sous silence les efforts louables du Département de l'information en faveur de la diversité linguistique dans l'information qu'il diffuse. À ce propos, on voudrait lui proposer d'incorporer également dans ses programmes des langues qui font partie de grandes civilisations, par exemple le persan, parlé par les peuples de plusieurs pays, y compris la République islamique d'Iran. La même observation vaut pour la diversification linguistique des programmes radiophoniques de manière qu'ils puissent couvrir le monde entier et satisfaire les intérêts de toutes les régions. Un aspect non moins important du projet de création d'un service international de radiodiffusion des Nations Unies réside dans l'instauration d'un partenariat avec des réseaux nationaux de radiodiffusion. Il faut espérer que le Département soumettra une information supplémentaire sur ce projet à la prochaine session du Comité de l'information. L'un des principaux objectifs de la réorientation des activités de l'ONU dans le domaine de l'information consiste à renforcer la capacité de l'Organisation à diffuser de l'information au niveau des pays. Dans ce contexte, les centres d'information des Nations Unies sont appelés à jouer un rôle de premier plan. Il faut souligner qu'il faut tenir compte des vues des États Membres dans le processus de réorganisation des centres d'information et de la création de nouveaux centres régionaux. Les relations entre les centres d'information et le pays hôte peuvent comprendre des contacts et une coopération avec les organismes de la société civile, tels que les médias ou les institutions d'enseignement et de recherche.

52. Il convient d'approuver l'application de technologies nouvelles, en particulier de l'Internet, pour diffuser l'information à l'échelle mondiale. Toutefois, le Département de l'information doit continuer à utiliser les moyens traditionnels et la presse pour répondre aux besoins des pays où la technologie est moins avancée.

La séance est levée à 17 h 15.